

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ DES MACHINES

Original

Directive 2006/42/EC

Swegon AB

Box 300
S-535 23 Kvänum, Suède

déclare sous son entière responsabilité que

Les centrales de traitement d'air désignées ci-après:
GOLD RX, GOLD PX, GOLD CX, GOLD LP, GOLD SD
et tous les accessoires s'y rapportant couverts par la présente directives

sont conformes à la Directive Machines 2006/42/CE

ainsi qu'aux directives suivantes

2004/108/EG CEM, (Directive Compatibilité électromagnétique)
2006/95/EG DBT, (Directive basse tension)

Les normes harmonisées suivantes ont été appliquées:

EN ISO 12100:2010 (Sécurité machines – Principes généraux de conception –
Appréciation du risque et réduction du risque)
EN ISO 13857:2008 (Sécurité des machines – Distances de sécurité empêchant les
membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses)
EN 60204-1 (Sécurité des machines – Équipements électriques des machines)
EN 61000-6-2, -3 (Compatibilité électromagnétique)
EN 61800-3 (Entraînements électriques de puissance à vitesse variable)

En outre, les normes et spécifications suivantes ont été appliquées:

EN 1886:2007 (Ventilation des bâtiments, caissons de traitement d'air – Performances
mécaniques)
EN 13053:2006 (Ventilation des bâtiments, caissons de traitement d'air – Évaluation et
performances des centrales, composants et sections)

Personne habilitée à réaliser la documentation technique:

Dan Örtengren
Box 300
SE-535 23 Kvänum, Suède

Cette déclaration est uniquement valable pour les centrales de traitement d'air installées conformément aux instructions de Swegon et n'ayant subi aucune modification de quelque nature que ce soit.

Kvänum, le 28/01/2011



Thord Gustafsson, Quality and Environmental Manager, Swegon AB